



TOUTES ESPECES FRUITIERES

Campagnol provençal

La période actuelle (jusque fin octobre) est la plus favorable à la lutte (période de reproduction).

Surveiller l'apparition des tumulus et intervenir dès que possible par des méthodes alternatives.

Techniques alternatives

Piégeage ou travail du sol.

Utiliser des pièges TOPCAT : repérer les tumulus frais, sonder les alentours pour détecter une galerie, positionner le piège dans le sens de circulation et reboucher autour du piège afin d'éviter le passage de la lumière. Relever les pièges fréquemment.

Sur jeune verger, le travail du sol de l'interligne perturbe l'activité des campagnols.

PECHER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Fusicoccum

Un risque d'infection peut survenir en cas d'épisode pluvieux pendant la chute des feuilles.

Cochenille Pou de San José

La migration des larves de dernière génération du pou de San José intervient généralement fin septembre - début octobre. On constate une pression croissante de cette cochenille en verger de pêcher.

Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie -BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agriculture de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, SERFEL, Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie

Crédit photos

Groupe Chambre

ABRICOTIER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Les troncs et charpentières doivent être préparés si ce n'est déjà fait : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Intervenir au plus vite pour une bonne cicatrisation des plaies (éviter les périodes humides).

Cette opération est un préalable à l'utilisation d'un badigeon cuprique 1 à 2 semaines après.

CERISIER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Les troncs et charpentières doivent être préparés si ce n'est déjà fait : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Intervenir au plus vite pour une bonne cicatrisation des plaies (éviter les périodes humides).

Cette opération est un préalable à l'utilisation d'un badigeon cuprique 1 à 2 semaines après.

POMMIER

Maturités en secteurs précoces

Récolte en cours de Granny Smith et Chantecler.

Tavelure

Soigner particulièrement la mise en œuvre de méthodes alternatives.

Techniques alternatives

Andainer et broyer les feuilles et les fruits à la fin de la chute des feuilles.

Ces interventions permettent d'accélérer la dégradation des feuilles, de limiter le développement de la tavelure en privant le champignon de son support biologique.

Maladies de conservation, de la suie, des crottes de mouche

Risque de contamination sur fruit en cas d'épisode pluvieux.

Etre particulièrement vigilant sur variétés tardives.

Colletotrichum

En verger à historique, les attaques sont importantes.

Carpocapse

Les éclosions de troisième génération sont terminées.

Technique alternative

En cas de forte infestation, employer des nématodes parasites des larves de carpocapse. L'application se fait dans des conditions précises : humidité et températures supérieures à 8 ou 12°C selon les souches de nématodes.

Il est aussi envisageable de cueillir les fruits piqués, de les sortir du verger et de les éliminer.

Mouche méditerranéenne des fruits

Le vol s'est légèrement amplifié sur les 15 derniers jours mais aucun dégât n'est à déplorer. Le risque est désormais faible.

Cochenille farineuse *Pseudococcus sp.*

Certains vergers présentent des fruits dont les cavités, oculaire et/ou pédonculaire, sont infestées par *Pseudococcus*.

Cochenille Pou de San José

On observe la présence d'attaques sur fruits de façon diffuse dans certains vergers : petit bouclier auréolé de rouge sur l'épiderme.

La migration des larves de troisième génération est en cours dans certains vergers.

POIRIER (informations issues du réseau PACA)

Prophylaxie après récolte

Andainer et broyer les fruits au sol juste après récolte, afin de limiter les risques de maladies et ravageurs comme la tavelure, le carpocapse, le campagnol... pour la saison prochaine.

Période d'apparition des individus sexupares qui seront à l'origine des œufs d'hiver.

Pseudomonas syringae

Les parcelles ayant subi des attaques au printemps (nécrose de boutons floraux) présentent un risque de contamination en cas de période fortement pluvieuse à la chute des feuilles.

CHATAIGNIER

Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Après le pic de vol de début à mi-septembre, les captures dans les pièges alimentaires et /ou à phéromones ont ralenti mais restent significatives notamment dans les vergers de Marigoule (Cognac, 30) et de variétés traditionnelles : sur les parcelles de référence de Branoux (30) variété Pellegrine, le Collet de Dèze (48) variétés Pellegrine et Figarette et à St Vincent d'Olargues dans les pièges alimentaires, variété Marron d'Olargues. **Le risque d'attaques est important pour toutes les variétés qui ne sont pas encore tombées.**

Variété précoce Bouche de Bétizac

La récolte est bien entamée. Le manque d'eau ralentit la chute des fruits et le calibre est faible particulièrement sur les parcelles non irriguées. Le 18 septembre, on atteint 64 % de fruits attaqués sur la parcelle de référence de Lasalle (30).

Marigoule

La récolte a débuté dans les parcelles précoces. Sur les parcelles de référence, le taux d'attaques de carpocapse atteint 38 % le 18 septembre à Lasalle (30) et 41 % à Cognac le 25 septembre. A Lamalou (34), le taux d'attaques est plus faible pour le moment (10 % à 24 %).

Période à haut risque d'attaque.

Variété de saison

Pour l'ensemble des variétés de saison et tardives, période à haut risque d'attaques « carpocapse »

Pellegrine

Sur la parcelle de référence de Branoux (30), les attaques atteignent 19 % le 25 septembre. Le développement des châtaignes est faible à cause de la sécheresse.

Marron d'Olargues

Sur la parcelle de référence de Saint-Vincent d'Olargues (34), au 25 septembre, on atteint 2 à 8 % d'attaques. Le développement des châtaignes est très lent (20 mm) à cause de la sécheresse sur cette parcelle non irriguée. Sur les parcelles précoces, les tout premiers fruits commencent à tomber et le calibre est très faible.

Tordeuse du châtaignier (*Pammene fasciana*)



Ponctuellement, sur certaines parcelles déjà infestées les années précédentes, ce ravageur peut faire de gros dégâts. La larve, beige rosée, très « remuante » et « vive », avec des « points » foncés sur les côtés, perce la bogue et creuse de gros trous les fruits. On peut la trouver à l'intérieur de la bogue, ou entre les fruits, ou à l'intérieur des fruits.

La larve passe de fruit en fruit. Les dégâts peuvent concerner seulement le péricarpe (1^{re} peau) mais on observe aussi des dégâts sur le pourtour de « l'amande ». Des dégâts sont aussi observés sur des châtaignes plates.

Si vous observez cette chenille ou ce type de dégâts, prévenez votre service technique (J-M Thevier 06 74 45 02 05 ou A. Boutitie 06 08 33 92 27).

Les zones attaquées ont tendance à s'étendre :

Dans la parcelle de référence de Cognac (30, variété Marigoule) qui est attaquée depuis 3-4 ans par ce ravageur, 58 % des bogues ont été visités par la tordeuse le 25 septembre mais seulement 15 % des « amandes ».

Sur la parcelle de référence de Lasalle (30, variété Marigoule), 33 % des bogues sont atteintes et pour le moment 7,5 % des « amandes ».

Sur la parcelle de référence (variété Pellegrine) de Branoux (30) les 18 et 25 septembre, 3 à 12 % des bogues étaient attaquées par la tordeuse et pour le moment seulement 1 à 3 % des amandes.

Les captures dans les pièges à phéromone ont beaucoup baissé cette dernière quinzaine dans les 3 parcelles gardoises suivies. Il n'y a plus du tout de captures sur une parcelle de Bouche de Bétizac située à Metges, sur les hauteurs de Sumène (30).

Pour le moment, pas d'attaques significatives de tordeuse dans les 2 parcelles de référence des hauts cantons de l'Hérault : Lamalou et St Vincent d'Olargues.

Risque d'attaque tordeuse sur les parcelles atteintes les années précédentes et qui ne sont pas encore tombées.

Pourritures des châtaignes

Quelques pourritures « blanches crayeuses » ont été observées dans les Bouche de Bétizac.

Pourriture noire de la châtaigne *Ciboria batschiana*



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire



La pourriture noire des châtaignes est un champignon disséminé par les spores situées sur les apothécies qui « poussent » sur les châtaignes noires de l'année précédente.

Compte tenu des conditions météorologiques, il n'y a pas eu encore d'apparition d'apothécies.

Si les jours qui viennent sont **frais et pluvieux**, des apothécies apparaîtront puis disperseront leurs spores : les variétés sensibles pourront alors être contaminées dès leur chute. (ex marron d'Olargues, Dauphine, Comballe). Les symptômes s'exprimeront un peu plus tard.

Il est possible de bloquer l'apparition de ces symptômes de pourriture noire dans les fruits, en les trempant dans l'eau froide pendant au moins 6 jours (9 jours si l'on souhaite aussi asphyxier les vers). Il faut ensuite ressuyer les fruits à température ambiante avant de les stocker au froid.

Cette technique de trempage est en revanche peu efficace contre les pourritures brunes ou crayeuses.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.